

TARIFS DE L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

Applicables dans les ÎLES à compter du 1er janvier 2022



ÉNERGIE EN BASSE TENSION

ÉNERGIE*		
Désignation	Tranche	Prix unitaire (XPF / kWh)
Tarif "Petits consommateurs" - (puissance souscrite ≤3,3 kVA)	Tranche 1 : 0 à 240 kWh/mois	11,90
	Tranche 2 : Au-delà de 240 kWh/mois	31,10
Tarif "Classique" - usages domestiques	Tranche 1 : 0 à 240 kWh/mois	21,50
	Tranche 2 : Au-delà de 240 kWh/mois	38,60
Tarif "Éclairage public"	Tranche unique	31,70
Tarif "Usage professionnel" BT et autres usages	Tranche unique	35,90
Tarif "Pré-paiement"	≤2,2 kVA de puissance souscrite avant le 01/03/16	13,30
	≤3,3 kVA de puissance souscrite	20,90
	>3,3 kVA de puissance souscrite	29,80

PRIME D'ABONNEMENT MENSUELLE

Tarif "Petits consommateurs"
Prime d'abonnement = 263 XPF x kVA de puissance souscrite

"Tarif Classique" BT - usages domestiques
Prime d'abonnement = 445 XPF x kVA de puissance souscrite

Autres tarifs BT - "Éclairage public", "Usage professionnel" et "Autres usages"
Prime d'abonnement = 400 XPF x kVA de puissance souscrite

TAXES

Taxes Municipales	Applicables dans chaque commune	
T.V.A.	0% sur Redevance Transport TEP	
	5% sur Énergie	
	5% sur Prime d'Abonnement	
	5% sur Avance Sur Consommation	
Autres	Contributions de Solidarité sur l'Électricité (CSE)	6,30 XPF/kWh

AVANCE SUR CONSOMMATION

Tarif "Petits consommateurs"
ASC = 25 x P x kVA de puissance souscrite
soit : 975 XPF x kVA de puissance souscrite

Tarif "Classique" BT - usages domestiques
ASC = 25 x P x kVA de puissance souscrite
soit : 975 XPF x kVA de puissance souscrite

Autres Tarifs BT - "Usage professionnel", "Autres usages" et "Éclairage public"
ASC = 50 x P x kVA de puissance souscrite
soit : 1 950 XPF x kVA de puissance souscrite

P = 39,00

*Prix unitaires HT de l'énergie, incluant la redevance transport TEP

TARIFS DE L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

Applicables dans les ÎLES à compter du 1er janvier 2022



ÉNERGIE EN MOYENNE TENSION

ÉNERGIE*

Désignation	Tranche	Prix unitaire (XPF / kWh)
Tous Usages MT Jour (07H00 à 20H59)	Tranche unique	23,10
Tous Usages MT Nuit (21H00 à 06H59)	Tranche unique	19,40

PRIME D'ABONNEMENT MENSUELLE

Prime d'abonnement = **1 672 XPF** par kVA de puissance souscrite/Mois jusqu'à 200 KVA

Prime d'abonnement = **1 355 XPF** par kVA de puissance souscrite/Mois au-delà de 200 KVA

TAXES

Taxes Municipales	Applicables dans chaque commune	
	0% sur Redevance Transport TEP	
T.V.A.	5% sur Énergie	
	5% sur Prime d'Abonnement	
	5% sur Avance Sur Consommation	
Autres	Contributions de Solidarité sur l'Electricité (CSE)	6,30 XPF/kWh

AVANCE SUR CONSOMMATION

ASC = 100 x P x kVA de puissance souscrite

soit : 3 900 XPF x kVA de puissance souscrite

P = 39,00

*Prix unitaires HT de l'énergie, incluant la redevance transport TEP